

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 01175

Numéro SIREN : 443 554 217

Nom ou dénomination : NORAUTO INTERNATIONAL

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2022 sous le numéro de dépôt 26761

**NORAUTO INTERNATIONAL**

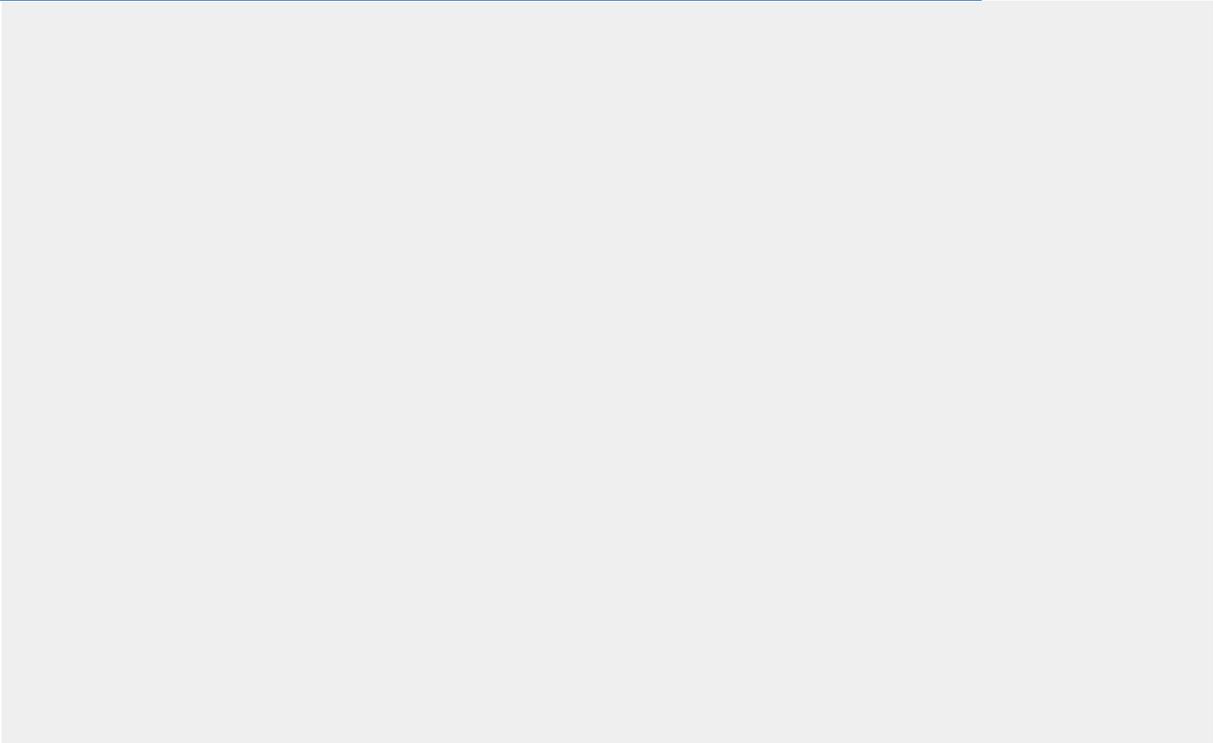
**0511 Rue DES SERINGATS**

**59262 SAINGHIN EN MELANTOIS**

DocuSigned by:  
 Patrick DHEMNI  
535ADCDDC6EF47E...

*Comptes au 30/09/2020*

---



**- SOMMAIRE -**

**Comptes annuels**

Bilan synthétique - ACTIF	3
Bilan synthétique - PASSIF	4
Compte de résultat synthétique	5

**Annexes**

REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	10
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	11
ETAT DES IMMOBILISATIONS	13
ETAT DES AMORTISSEMENTS	14
ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	15
ETAT DES CREANCES ET DETTES	16
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	17
IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE	18

# COMPTES ANNUELS

Rubriques	30/09/2020	30/09/2019
Capital souscrit non appelé		
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	1 884 829	1 773 445
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	533 576	677 150
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	217 764 807	216 673 304
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>220 183 213</b>	<b>219 123 899</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>	-	-
<b>CREANCES</b>	54 332 566	73 890 062
<b>TRESORERIE</b>	23 593	97 570
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	1 026 722	821 038
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>55 382 880</b>	<b>74 808 670</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler		
Primes de remboursement des obligations		
Ecart de conversion actif	253 560	88 195
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>275 819 653</b>	<b>294 020 764</b>

Rubriques	30/09/2020	30/09/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>254 930 829</b>	<b>278 625 782</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>984 326</b>	<b>425 195</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>	2 993 763	1 354 734
<b>AUTRES DETTES</b>	16 910 735	13 615 053
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	-	-
<b>DETTES</b>	<b>19 904 498</b>	<b>14 969 787</b>
Ecart de conversion passif		
	<b>275 819 653</b>	<b>294 020 764</b>

Rubriques	30/09/2020	30/09/2019	Variation
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>27 425 337</b>	<b>26 009 127</b>	<b>5,45</b>
Autres produits d'exploitation	23 068 039	24 849 302	-7,17
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>50 493 376</b>	<b>50 858 428</b>	<b>-0,72</b>
Achats consommés	3 282 499	4 347 500	-24,50
Autres achats et charges externes	33 185 383	26 314 618	26,11
Impôts, taxes et versements assimilés	509 974	729 827	-30,12
Charges de personnel	13 211 652	11 906 908	10,96
Dotations aux amortissements et provisions	1 413 861	1 364 534	3,61
Autres charges	4 937 443	3 957 985	24,75
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>56 540 811</b>	<b>48 621 372</b>	<b>16,29</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(6 047 435)</b>	<b>2 237 056</b>	<b>-370,33</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>45 207 961</b>	<b>79 269 885</b>	<b>-42,97</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>8 082 835</b>	<b>4 152 705</b>	<b>94,64</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>37 125 127</b>	<b>75 117 180</b>	<b>-50,58</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>179 481</b>	<b>4 566 459</b>	<b>-96,07</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>20 654</b>	<b>24 609 517</b>	<b>-99,92</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>158 827</b>	<b>(20 043 057)</b>	<b>-100,79</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices		798 590	-100,00
<b>RESULTAT [Bénéfice ou Perte]</b>	<b>31 213 877</b>	<b>56 489 384</b>	<b>-44,74</b>

# ANNEXE

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan Comptable Général (Règlement ANC 2014-03 homologué par arrêté du 8 septembre 2014 relatif au PCG modifié par le Règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 homologué par arrêté du 04 décembre 2015, le Règlement ANC 2016-07 du 04 novembre 2016 homologué par arrêté du 26 décembre 2016 et le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 homologué par arrêté du 8 octobre 2018).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

## **I. CHANGEMENTS COMPTABLES**

### **1.1 CHANGEMENT D'ESTIMATION**

La société n'a procédé à aucun changement d'estimation par rapport à l'exercice précédent.

### **1.2 CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE**

La société n'a procédé à aucun changement de méthode comptable par rapport à l'exercice précédent.

## **II. METHODES COMPTABLES**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les logiciels informatiques sont amortis linéairement pour une durée n'excédant pas 7 ans.

## 2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

L'amortissement comptable est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

L'amortissement fiscal autorise la société à pratiquer des amortissements dérogatoires.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

Type de bien	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement comptable	Mode d'amortissement fiscal
Constructions	20 ans	Linéaire	
Agencements et Aménagements des constructions	4 à 20 ans	Linéaire	
Agencements et Aménagements divers	3 à 10 ans	Linéaire	Dérogatoire (dégressif)
Installations techniques	4 à 10 ans	Linéaire	Dérogatoire (dégressif)
Matériel et Outillage	3 à 10 ans	Linéaire	Dérogatoire (dégressif)
Matériel de transport	2 à 5 ans	Linéaire	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 10 ans	Linéaire	Dérogatoire (dégressif)

## 2.3 PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur recouvrable est appréciée en fonction de la valeur de l'entreprise, de l'actif net ou de la rentabilité et des perspectives de développement.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

## 2.4 STOCKS

Néant

## 2.5 CREANCES

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances clients sont dépréciées en fonction des règles suivantes :

- les créances échues de 31 à 180 jours sont dépréciées au taux compris entre 20% et 60%,
- les créances sous protocole sont dépréciées à 30%,
- les créances échues à plus de 180 jours sont dépréciées à 90%,

- les créances sur des clients en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire sont dépréciées à 100%.

S'agissant des comptes courants débiteurs et créances rattachées liées à des filiales ou participations, en cas de situation nette comptable négative, il peut être constitué une dépréciation pour un montant correspondant à la quote-part de la situation nette négative.

Les autres créances comprennent pour l'essentiel les montants à recevoir des administrations et des fournisseurs.

## **2.6 DISPONIBILITES ET VMP**

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

## **2.7 CONVERSION DES ELEMENTS EN DEVISE**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour la contre valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre valeur en euros à la date de clôture de l'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture, est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

## **2.8 PROVISIONS REGLEMENTEES**

Les provisions réglementées figurant au bilan concernent les amortissements dérogatoires.

Un amortissement dérogatoire est constaté à chaque fois que les durées d'amortissement fiscalement admises sont inférieures aux durées d'utilisation comptables ou que le mode d'amortissement appliqué est le mode dégressif pour les matériels ateliers et le matériel informatique.

## **2.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Les provisions pour risques et charges ont été constituées conformément au règlement du CRC 00-06 relatif aux passifs. Ainsi elles peuvent être analysées comme un passif c'est-à-dire qu'elles reflètent une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au bénéfice de ce tiers.

## **1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

### **1.1 MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS**

L'état des immobilisations est fourni sous forme de tableau et décrit les mouvements ayant affecté les postes des immobilisations incorporelles et corporelles.

### **1.2 AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS**

L'état des amortissements est fourni sous forme de tableau et décrit les mouvements des amortissements.

Les dépréciations liées aux immobilisations incorporelles et corporelles figurent dans le tableau des « PROVISIONS ET DEPRECIATIONS ».

## **2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

### **2.1 MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

L'état des immobilisations fourni sous forme de tableau décrit la variation des postes d'immobilisations financières.

### **2.2 DEPRECIATIONS**

Les mouvements des dépréciations des immobilisations financières sont décrits dans le tableau des « PROVISIONS ET DEPRECIATIONS ».

## **3. CREANCES ET DETTES**

Le tableau « ETAT DES CREANCES ET DETTES » définit la nature des créances et dettes ainsi que leur classement selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance.

## **4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Les mouvements de provisions pour risques et charges figurent dans le tableau des « PROVISIONS ET DEPRECIATIONS ».

## **1. CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le Chiffre d'affaires est principalement composé des ventes de marchandises et de prestations de main d'œuvre des succursales, et dans une moindre mesure de ventes de marchandises aux filiales françaises et étrangères du groupe.

## **2. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

Les transactions avec les parties liées ont été conclues dans des conditions normales de marché.

## **3. REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS**

L'indication de la rémunération des organes de direction n'est pas fournie. Elle permettrait en effet, la personnalisation des rémunérations.

## **4. COMPTE PERSONNEL DE FORMATION**

Le Compte Personnel de Formation (CPF) a été introduit par la loi 2014-288 du 5 mars 2014 en remplacement du droit individuel à la formation (DIF). Le CPF a pour objet de permettre à tout salarié de se constituer un capital de temps de formation qu'il pourra utiliser à son initiative avec ou sans l'accord de son employeur selon que la formation a lieu ou non sur le temps de travail. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le CPF est alimenté en euros et non plus en heures.

Le financement du compte personnel de formation est assuré par la contribution versée à l'organisme paritaire collecteur agréé ANFA. La société n'a pas conclu d'accord d'entreprise permettant de gérer le dispositif du compte personnel de formation.

## **5. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

La société Norauto International étant incluse dans le périmètre de consolidation du Groupe MOBIVIA, elle est dispensée de donner cette information.

## **6. INTEGRATION FISCALE**

La société Norauto International s'est placée sous le régime de l'intégration fiscale depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2006 en tant que société intégrée ; la société tête de groupe étant la SA MOBIVIA.

La société Norauto International supporte une charge d'impôt identique à celle qu'elle aurait supporté en l'absence d'intégration fiscale. Toute économie d'impôt sur les sociétés est définitivement acquise à la société tête de groupe. L'impôt payé à la société tête de groupe correspond à l'impôt comptabilisé par la société Norauto International.

## **7. CONSOLIDATION**

Les comptes de la société Norauto International sont intégrés dans la consolidation du groupe MOBIVIA dont la société MOBIVIA établit les comptes consolidés en qualité de société tête de groupe.

**Siège social** : 511-589 RUE DES SERINGATS  
59262 SAINGHIN EN MELANTOIS

**N° SIREN** : 470501545

La méthode de consolidation appliquée est l'intégration globale.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 311 359	-	568 629
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 638 308		58 529
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	251 116 631		7 109 800
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>269 066 297</b>		<b>7 736 958</b>

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	1 052 693	11 827 295	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 678	3 519 792	2 167 368	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			258 226 430	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 678</b>	<b>4 572 485</b>	<b>272 221 093</b>	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 537 914	457 245	1 052 693	9 942 466
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 961 158	192 426	3 519 792	1 633 791
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 499 071</b>	<b>649 671</b>	<b>4 572 485</b>	<b>11 576 257</b>

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
INCORP.	-	-	-	-	-	174 540	-
CORPOREL.	14 695	5 941		1 835	3 106		15 696
Acquis. titre							
<b>TOTAL</b>	<b>14 695</b>	<b>5 941</b>		<b>1 835</b>	<b>3 106</b>	<b>174 540</b>	<b>(158 844)</b>

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>406 089</b>	<b>20 637</b>	<b>179 481</b>	<b>247 244</b>
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>425 195</b>	<b>758 326</b>	<b>199 195</b>	<b>984 326</b>
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>34 528 029</b>	<b>8 067 738</b>	<b>2 109 424</b>	<b>40 486 343</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>35 359 313</b>	<b>8 846 701</b>	<b>2 488 100</b>	<b>41 717 913</b>
Dotations et reprises d'exploitation		764 190	199 195	
Dotations et reprises financières		8 061 874	2 109 424	
Dotations et reprises exceptionnelles		20 637	179 481	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	36 413		36 413
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	31 373 636	31 373 636	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	286 824	286 824	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	125 793	125 793	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	997 275	997 275	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	156 797	156 797	
Groupe et associés	21 230 553	21 230 553	
Débiteurs divers	174 817	174 817	
Charges constatées d'avance	1 026 722	1 026 722	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>55 408 831</b>	<b>55 372 418</b>	<b>36 413</b>

Montant des prêts accordés en cours d'exercice  
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice  
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	2 993 763	2 993 763		
Fournisseurs et comptes rattachés	12 755 191	12 755 191		
Personnel et comptes rattachés	2 322 046	2 322 046		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 756 763	1 756 763		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	15 774	15 774		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	1 776	1 776		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	52 739	52 739		
Groupe et associés				
Autres dettes	6 446	6 446		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 904 498</b>	<b>19 904 498</b>		

Emprunts souscrits en cours d'exercice  
Emprunts remboursés en cours d'exercice  
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	20 315 428			10
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
MOBIVIA - SIREN 470 501 545 511 - 589 RUE DES SERINGATS 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS	SA	58 203 240	100,00 %

**NORAUTO INTERNATIONAL**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 203.154.280 euros  
Siège social : 511/589 rue des seringats  
59262 Sainghin-En-Mélantois  
RCS LILLE METROPOLE 443 554 217

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 25 JANVIER 2021**

---

[...]

**DEUXIÈME DECISION**

*(Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2020)*

**I – Affectation du résultat**

L'Associé Unique décide l'affectation de résultat qui suit :

**Origine**

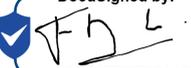
-Résultat bénéficiaire de l'exercice :	31.213.876,81 euros
-Report à nouveau créditeur :	0 euros

**Affectation**

-en partie au poste « Report à nouveau » :	6.213.876,81 euros
-Le solde à titre de dividende :	25.000.000 euros

[...] Fin de l'extrait.

Certifié conforme sur une page.

DocuSigned by:  
  
29CB2FF0E0CA423...

L'associée unique,  
Pour la société MOBIVIA,  
M. Fabien DERVILLE, Président Directeur Général



**KPMG S.A.**  
**Bureau de Lille**  
36 rue Eugène Jacquet  
CS 75039  
59705 Marcq en Baroeul  
France



**MAZARS**  
**S.A. à directoire et conseil de surveillance**  
61 rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense cédex  
France

*Norauto International SAS*  
**Rapport des commissaires aux comptes sur les  
comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2020  
Norauto International SAS  
511-589 rue des Seringats 59262 Sainghin en Mélantois  
*Ce rapport contient 38 pages*



**KPMG S.A.**  
Bureau de Lille  
36 rue Eugène Jacquet  
CS 75039  
59705 Marcq en Baroeul



**MAZARS**  
S.A. à directoire et conseil de surveillance  
61 rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense cédex  
France

## **Norauto International SAS**

Siège social : 511-589 rue des Seringats 59262 Sainghin en Mélançois  
Capital social : € 203 154 280

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2020

A l'Associé unique de la société Norauto International,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Norauto International SAS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 14 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « II. 2.3 Participation et autres titres » de l'annexe des comptes annuels décrit les règles et estimations comptables retenues en matière d'évaluation et de dépréciation des titres de participation. La note « Liste des filiales » présente les informations relatives aux filiales et participations. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des estimations retenues et le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 14 décembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



**Norauto International SAS**  
**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

**Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.





**Norauto International SAS**  
*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels*

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Les commissaires aux comptes**

Marcq en Baroeul, le 4 janvier 2021  
KPMG S.A.

Paris La Défense, le 4 janvier 2021  
Mazars S.A.

Eric Delebarre  
Associé

Anne-Laure Rousselou  
Associée